
AVIS DE PUBLICITÉ

RELATIF AU PROJET DE TRAITE D'APPORT PARTIEL D'ACTIF ENTRE LES ASSOCIATIONS FEDERATION FAMILLES RURALES DE LA DROME ET ASSISTANCE DE VIE SANS INTERRUPTION

Par acte sous seing privé en date des 20 et 30 septembre 2021, les associations Fédération Familles Rurales de la Drôme et Assistance de Vie sans Interruption ont conclu un traité d'apport partiel d'actif, aux termes duquel il est envisagé la cession de l'activité Service d'Aide à Domicile de la Fédération Familles Rurales de la Drôme à Assistance de Vie sans Interruption.

1- Association participante à l'opération
**FEDERATION FAMILLES RURALES DE
LA DROME,**

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, déclarée en Préfecture de la Drôme, N° Siret 779 472 398 000 89, dont le siège social est 14, place Arthur Rimbaud à VALENCE (26000). Représentée par Madame Nathalie JOURDAN

et
ASSISTANCE DE VIE SANS INTERRUPTION, Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, déclarée en Sous-Préfecture de Montélimar, N° Siret 779 428 580 00046, dont le siège social est 22, chemin des Alexis, à MONTE LIMAR (26200), Représentée par Madame Geneviève SAVOIE

2- Evaluation de l'actif et du passif des associations dont la transmission est prévue.

Les éléments apportés par la Fédération Familles Rurales de la Drôme sont valorisés à leur valeur comptable (bilan SAAD) au 31/08/2021 :

ACTIF : 186671,13 € - PASSIF EXIGIBLE : 92398,55 € - PROVISIONS : 637,05 € - ACTIF NET : 93635,53 €.

3 -Date d'effet prévue pour l'opération : L'apport partiel d'actif, aux plans juridique, comptable et fiscal, effet le 1^{er} janvier 2022.

4- La date d'arrêté du projet : 30 septembre 2021.

5- La date prévue pour la réunion des organes délibérants devant statuer sur l'opération : le 30 novembre 2021.

Annonce publiée le 18/10/2021

Annonce N° AL 01-18102021